UN CANADA INESPÉRÉ

JEAN-PHILIPPE WARREN

Jean-Philippe Warren est professeur de sociologie à l'Université Concordia à Montréal et est diplômé de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'École Normale Supérieure de Paris. L'histoire des sciences sociales, des mouvements sociaux, des peuples autochtones et de l'Église catholique lui sont particulièrement intéressants. Il a écrit des études sur le sociologue québécois Fernand Dumont, le peintre Paul-Émile Borduas et Honoré Beaugrand.

Dans un article désormais classique, publié en 1936, Robert K. Merton avait jeté les bases d'une étude sociologique des conséquences non prévues de l'action sociale[1]. Sa définition n'incluait aucun jugement de valeur, de telles conséquences inattendues pouvant être bonnes ou mauvaises selon le point de vue de chacun. La difficulté d'une telle étude consistait toutefois à retracer avec un minimum d'assurance le fil qui reliait dans le temps des causes à leurs effets, les actions humaines étant rarement suffisamment univoques pour se résoudre à un simple jeu d'action-réaction. Mais l'article de Merton visait justement à rappeler à quel point les trajectoires sociales des individus et des groupes demeurent imprévisibles, les intentions des acteurs ne rejoignant pas toujours leurs buts à travers les méandres des déterminismes sociaux.

Il est tentant de voir dans l'expérience canadienne une illustration particulièrement patente de la théorie de Merton. Le Canada est entre autres devenu ce qu'il est parce que les volontés affichées de ses leaders non seulement ne se sont pas réalisées, mais ont pris des tournures contraires à celles-ci. En d'autres mots, le Canada est un bel exemple du proverbe qui dit que l'on doit se méfier de ce que l'on souhaite. Seulement, les effets pervers et les événements involontaires qui parsèment son histoire ont ceci de singulier d'avoir été recyclés dans la rhétorique nationale contemporaine et de faire désormais partie du grand récit canadien. Nous célébrons en 2017 un Canada qui n'aurait jamais dû être !

Dans ce trop bref article, j'ai choisi de me concentrer sur quatre exemples : la Conquête de 1760, l'Acte d'union de 1840, la Loi 101 de 1977 et la persistance

1 MERTON, ROBERT K. "The Unanticipated Consequences of Purposive Social Action." *American Sociological Review*, vol. 1, no. 6, 1936, pp. 894–904.

d'un courant nationaliste ethnique après le référendum de 1995. À chaque fois, comme on le verra, ce que l'événement ou l'action en question devait provoquer a tourné court, et ce qu'il devait prévenir est finalement survenu. Cet effort d'analyse, je tiens à le souligner d'emblée, ne devrait pas servir à nourrir l'idéologie réactionnaire qui dénonce les effets pervers, la futilité et les dangers des projets de transformation de l'ordre social[2], mais uniquement nous amener à mieux comprendre comment l'histoire, loin d'être une marche rectiligne et parfaitement planifiée, suit d'imprévisibles boucles et des lacets.

QUATRE TRAHISONS DE L'HISTOIRE

La Conquête de 1760 devait terminer une fois pour toutes les « French and Indians wars » et assurer, pour l'Empire britannique d'Amérique du Nord hors Mexique, la constitution d'une aire hégémonique. Le problème, c'est que la fin de la menace française, loin d'assurer à cet empire un contrôle plus strict sur le continent, a nourri les velléités d'indépendances des treize colonies américaines, qui avaient jusque-là dépendu de l'Angleterre pour leur protection. Les Américains commencèrent à se plaindre des taxes levées pour rembourses les dépenses considérables occasionnées par la Guerre de Sept ans. À peine seize ans plus tard, la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique était adoptée par les délégués réunis à Philadelphie.

L'Acte d'Union de 1840 reprenait l'une des principales recommandations de Lord Durham, lequel avait suggéré d'unir les deux groupes « anglais » et « français » dans une même entité politique afin de faciliter et accélérer l'assimilation de ces derniers. Le déséquilibre démographique jouait cependant à l'avantage des Canadiens de langue française et il fut donc décidé que chacune des deux anciennes colonies, Bas-Canada et Haut-Canada, recevrait un nombre égal de sièges à la chambre des représentants du Canada-Uni. La croissance démographique fulgurante du Haut-Canada renversa presque aussitôt le rapport de force, et ce furent par conséquent les Canadiens de langue française qui se virent en définitive protéger par la nouvelle structure politique. Vingt-cinq plus tard, lors des discussions constitutionnelles devant mener à l'AANB, George Brown ne pouvait que s'étonner de l'impulsion donnée par l'Acte d'Union à la dynamique politique de la colonie : « The scene presented by this chamber at this moment, I venture to affirm, has few parallels in history. […] here sit to-day the descendants of the victors and the vanquished in the fight of 1759, with all the differences of language, religion, civil law and social habit, nearly as distinctly marked as they were a century ago. Here we sit to-day seeking amicably to find a remedy for constitutional evils and injustice complained of—by the vanquished? No, but complained of by the conquerors! Here sit the representatives of the British population claiming justice—only justice ; and here sit the representatives of the French population, discussing in the French tongue whether we shall have it. » L'Acte d'Union devait écraser les Canadiens de langue française ; il leur donna plutôt un incroyable rapport de force.

Pour ses concepteurs, la loi 101 n'avait pas seulement pour objectif de rendre au Québec, et à Montréal en particulier, son visage français, mais elle devait aussi redonner au peuple québécois sa fierté. Plus

2 ALFRED HIRSCHMAN, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

encore, elle devait être, aux yeux du ministre d'État au Développement culturel et psychiatre, Camille Laurin, « une psychothérapie collective ». « Le temps, disait Laurin, est venu de cesser de penser notre avenir en termes de timide survivance, de retrouver le sens de notre vraie grandeur : celle de participer de plein droit à l'une des grandes expressions linguistiques et culturelles de ce vaste monde dont, à partir du Québec, nous sommes les citoyens ».[3] Elle était donc une étape préliminaire dans la longue lutte de libération entreprise par les Québécois francophones et devait injecter la dose de confiance en soi nécessaire à la réalisation de l'indépendance du Québec. La Charte de langue française, selon Laurin, renversait « le cours de notre histoire » et faisait en sorte que le peuple québécois pouvait de « se sentir enfin pleinement chez lui ». « Dans un Québec désormais et pour toujours français, continuait-il, il est logique de prévoir d'autres reprises en main, d'autres appropriations et d'autres bonds en avant », parmi lesquelles, bien entendu, on retrouvait la « souveraineté politique ». Pourtant, force est de conclure que la Loi 101 a plutôt émoussé les craintes linguistiques des francophones et facilité leur acceptation d'un cadre législatif fédéral qui ne les empêchait pas de s'épanouir dans leur langue. C'est ainsi que Stéphane Dion a pu parler de la Loi 101 comme « d'une grande loi canadienne ».

Après le référendum de 1995, des nationalistes québécois francophones continuèrent à vouloir instiller dans le souverainisme une certaine part d'ethnicité. À l'encontre des politiques multiculturelles du gouvernement fédéral, ni plus ni moins assimilées à une machine de guerre mise en marche pour détruire le nationalisme québécois en extirpant ses racines mémorielles, on cherchait à placer le devenir québécois sur un horizon de sens collectif qui dépasserait les cadres juridico-légaux. Jacques Beauchemin fut l'une des principales voix qui soutinrent la nécessité, pour un peuple, de ne pas briser le fil qui le relie à ce qu'il n'hésitait pas à appeler un « destin ». « Ce qui s'estompe, écrivait-il, c'est une représentation de la communauté politique dans laquelle le statut de la majorité franco-québécoise s'était affirmé sans détour ».[4] Or, par une ironie dont l'histoire est friande, ces prises de position contribuèrent à solidifier *a contrario* l'appui au multiculturalisme, vu par plusieurs comme une réponse aux crispations identitaires des nationalistes conservateurs. « *What happened in Canada in the 1990s is best described as a conditionally inclusive form of socioethnic leveraging leading to pluralist group formation/formation of a multicultural national identity. By framing all French Canadians as Québécois nationalists, and by portraying this nationalism as outdated and ethnically oppressive, in dominant (media) discourses the image of 'Québec' is used as an undesirable contrast to a modern, cosmopolitan Canada where individuals of all ethnic and religious backgrounds can trade their talents for membership in the multicultural nation* ».[5] Alors que l'idéologie du multiculturalisme était en baisse un peu partout ailleurs (Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni), la présence d'un nationalisme ethnique fort au Québec a paradoxalement garanti le maintien d'un haut niveau de

3 CAMILLE LAURIN, cité dans Graham Fraser, *Le Parti québécois*, Montréal, Libre Expression, 1984, p. 124-125

4 JACQUES BEAUCHEMIN, *La souveraineté en héritage*, Montréal, Boréal, 2015, p. 38.

5 ELKE WINTER, "Rethinking Multiculturalism After its 'Retreat' : Lessons From Canada", A*merican Behavioral Scientist* 59(6), p. 651.

popularité pour le multiculturalisme au Canada.

CONCLUSION

J'aurais pu donner bien d'autres exemples de conséquences inattendues dans l'histoire canadienne[6]. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que le Canada tel que nous le connaissons et célébrons en 2017 n'est pas seulement le fruit de décisions éclairées et finement calculées. Son développement a connu une multitude de détours imprévus dont on aurait tort de sous-estimer la portée. Ce qu'on voudrait célébrer comme la concrétisation des rêves de ses fondateurs est en vérité en partie le résultat du hasard et de la chance, tant il est vrai que ce qui s'est réalisé a parfois très peu à voir avec ce qui avait été imaginé au départ. En jouant sur les mots, on pourrait dire que le Canada est un pays… inespéré !

6 Ainsi la Loi sur les Indiens de 1876 qui devait encourager l'assimilation des Amérindiens a eu pour effet de les enfermer dans une camisole de force législative qui a racialisé leur appartenance culturelle et les a radicalement isolés du reste de la société canadienne.